



DIRECTION DE  
L'INDUSTRIE DES MINES  
ET DE L'ENERGIE DE  
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger  
BP 465  
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :  
27 02 30

Télécopie :  
27 23 45

Ligne secrétariat :  
27 02 96

N° CS14-3160-SI- 2348/  
DIMENC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouméa, le 29 OCT. 2014

*Le Directeur*

à

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA SOCIETE LE NICKEL-SLN  
BP E5  
98845 NOUMEA CEDEX

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
Dossier n°I-SI 374 / ID\_23

Référence : Compte-rendu de l'inspection des 6 et 10 février 2014

Monsieur le Directeur général,

J'accuse réception de la documentation que vous m'avez faite parvenir suite à l'inspection réalisée les 6 et 10 février 2014 par mes services. Cette documentation comprenait :

- votre courrier du 5 juin 2014, référence DE/2014-049,
- le rapport de travaux des alvéoles 15 et 16, reçu le 4 mars 2014,
- le rapport de travaux des alvéoles 17 et 18, reçu le 30 juin 2014.

Cette documentation apporte des éléments de réponse aux observations faites lors de l'inspection. Il reste cependant un point à préciser : aucune information n'est donnée concernant la demande de l'IIC de reprendre la plateforme assurant la mise hors d'eau des alvéoles afin d'assurer un talus minimal notamment du côté du stock historique de Scories de désulfuration.

Il vous est donc demandé, **sous un délai de 15 jours**, de fournir les justificatifs de reprise de cette plateforme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.



  
Didier LE MOINE